

Cholet Boxe Française
Fiche d'inscription pour la saison 2024 2025

*Photo
d'identité à
coller ou à
agrafer.*

Association loi 1901 agréée jeunesse et sports n°04901ET0167
Faisant partie de la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées
(FFSBF & DA) n°049010

Renseignements sur l'adhérent : (toutes les informations sont obligatoires)

Nom :	<input style="width: 300px; height: 20px;" type="text"/>		
Prénom :	<input style="width: 280px; height: 20px;" type="text"/>		
Date de naissance :	<input style="width: 180px; height: 20px;" type="text"/>	Précédent n° de licence :	<input style="width: 240px; height: 20px;" type="text"/>
Nationalité :	<input style="width: 240px; height: 20px;" type="text"/>		
Adresse :	<input style="width: 720px; height: 20px;" type="text"/>		
Code postal :	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	Ville :	<input style="width: 230px; height: 20px;" type="text"/>
Téléphone :	<input style="width: 240px; height: 20px;" type="text"/>	Portable :	<input style="width: 240px; height: 20px;" type="text"/>
Profession :	<input style="width: 240px; height: 20px;" type="text"/>	Poids :	<input style="width: 240px; height: 20px;" type="text"/>
Adresse mail (<i>pour nouveaux adhérents ou si différente de l'année dernière</i>) :			
<input style="width: 340px; height: 20px;" type="text"/>		@	<input style="width: 240px; height: 20px;" type="text"/>
Vous pouvez consulter les infos sur Instagram ou sur la page Facebook de l'association			

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné, Autorise mon fils (ma fille) à pratiquer la boxe française au sein du club cité plus haut. Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur. **Je m'engage à m'assurer que mon enfant est en compagnie d'un des entraîneurs lorsque je l'emmène aux entraînements. Je m'engage à venir le chercher à la fin des entraînements à la sortie de la salle.** La responsabilité des entraîneurs s'arrêtant lorsque l'enfant a quitté la salle de boxe. Je déclare avoir bien lu le document d'inscription et avoir été informé de l'intérêt de souscrire une assurance complémentaire.

Votre enfant est-il sujet à des allergies ou de l'asthme ?

Oui

Non

Si oui, y-a-t-il un traitement d'urgence, lequel ?

D'autre part, j'autorise mon enfant à :

Participer et se rendre en véhicule à des compétitions ou tournois.

Etre hospitalisé à l'hôpital le plus proche en cas d'urgence.

Date et signature des parents

Important : Nous possédons au club une trousse d'intervention de premiers soins. Toutefois toute blessure (entorse, claquage, ...) doit impérativement être signalée aux entraîneurs sous 48 heures. Passé ce délai, les

assurances sportives ne fonctionnent plus et nous dégageons notre responsabilité des suites encourues par le blessé.

Seul un dossier complet permet de participer à l'ensemble des activités du club et d'obtenir la licence fédérale qui inclut une assurance pour la pratique de la boxe française pour toute la saison sportive. Avec votre licence, la fédération vous propose une assurance complémentaire qui propose des indemnités en cas de blessures. Pensez-y, si vous êtes salarié ou étudiant.

Documents nécessaires pour l'inscription :

- Une photo d'identité.
- Une attestation médicale où sera **écrit explicitement** qu'il n'y a pas de contre-indication pour la pratique de la **boxe française**.
- L'autorisation parentale remplie et signée pour les mineurs (voir page précédente).
- Un chèque de cotisation correspondant à votre cas

Adulte 125€

Vous êtes né(e) après le 30/06/2007 - de 18 ans 80€

Le chèque sera établi au nom de : *CHOLET BOXE FRANCAISE*.

Le dossier est à remettre complet aux entraîneurs du club.

Règlement intérieur

Article 1 : Toute entorse au présent règlement entraînera après décision du bureau une sanction à l'encontre du tireur concerné. Les sanctions vont de l'avertissement au blâme et jusqu'à la suspension provisoire ou définitive du club.

Article 2 : La savate boxe française est un sport. Il est formellement interdit d'utiliser des coups ou mouvements de boxe française en dehors de la salle d'entraînement à des fins d'agression vers une tierce personne. Tout contrevenant engage sa responsabilité propre.

Article 3 : Tout membre du club doit respecter les règles données par les encadrants. Elles sont issues du code fédéral de la boxe française et disciplines associées. Le port du matériel de sécurité est de la responsabilité des tireurs. Le club ne pourra être tenu responsable des blessures qui pourraient résulter de la non utilisation du dit matériel (protège dent, protège tibia, coquille, protège poitrine).

Article 4 : Chaque pratiquant doit avoir une tenue correcte lors des entraînements, rencontres ou échanges avec d'autres clubs. Une tenue correcte signifie que par sa présentation et ses actes, un membre du club ou son entourage ne dérange en aucun cas le déroulement des événements cités plus haut.

Article 5 : Le club est responsable des lieux et du matériel (propre ou communal) lors des entraînements, il ne peut en aucun cas tolérer la moindre dégradation qu'elle soit volontaire ou résultant d'une attitude ou pratique irresponsable. Les sanctions prévues sont citées à l'article 1 et pourront être assorties d'une obligation de couvrir les frais éventuels de remise en état.

Article 6 : Tout pratiquant sera dans l'obligation de s'acquitter de sa cotisation au début du deuxième entraînement au plus tard. Il rendra en même temps le présent document rempli et accompagné des pièces demandées. Les frais d'inscription en compétition sont à la charge du tireur, seules les garanties seront prises en charge par le club. Les compétitions sont organisées par les clubs et il ne peut leur être reproché les absences et forfaits des tireurs convoqués.

Article 7 : Pour le bon déroulement des entraînements, les pratiquants sont tenus d'arriver à l'heure. Dans le cas contraire l'entraîneur est seul juge pour accorder ou refuser l'accès de la salle et des locaux attenants.

***NE RIEN
INSCRIRE***

N°:

Montant :

Banque :

Nom :

Article 8 : Des images des entraînements et compétitions peuvent être prises pour la promotion des activités du club, sur divers moyens de diffusion. Les adhérents acceptent les conditions de captation et diffusions précisées dans le paragraphe dédié en page 3.

Autorisation de captation et de diffusion de l'image et de la voix :

Les adhérents acceptent d'être photographié(e)s et/ou filmé(e)s lorsque des photos ou vidéos sont captées lors des entraînements ou des compétitions. Ils autorisent Cholet BF à utiliser et donner le droit d'utiliser leur image à titre gracieux dans les conditions et pour les finalités suivantes :

Finalités : ces contenus photo/ vidéo ont vocation à être utilisées à des fins non commerciales, pour promouvoir les activités du club et de ses adhérents, ou plus largement pour faire la promotion de la boxe française, par :

- Le club directement Cholet BF
- La presse locale, nationale ou spécialisée.
- Les partenaires institutionnels ou sportifs : la municipalité et organismes associés, la ligue sportive, les clubs invitant lors de compétition en extérieur, etc.

Support et médias de diffusion : les photographies et vidéos ont vocation à être diffusées :

- Sur les outils de communication digitaux des acteurs précédemment cités : sites internet, réseaux sociaux, chaînes vidéos, blogs, résultats de moteurs de recherche, etc.
- Sur les outils de communication papier des acteurs précédemment cités : magazine, journal, livret de présentation, flyer d'information de la Boxe française ou du club, etc.

Durée : La présente autorisation est consentie pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Pour les mineurs :

Le ou la titulaire de l'autorité parentale déclaré(e) en page 1 du présent document autorise la captation et la diffusion de l'image et de la voix de son enfant adhérent au club, dans les conditions détaillées ci-dessus.

Date et signature des parents

Gestion des données personnelles

L'adhérent(e) ayant remis son dossier complet et accepté le règlement intérieur reconnaît que ses coordonnées et son image sont des données à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) et qu'à ce titre il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, de limitation et de portabilité sur les données le concernant.

Toute demande portant sur l'exercice de ces droits doit être formulée directement auprès de l'un des membres du bureau de Cholet BF et par mail à l'adresse suivante : choletbf@yahoo.com

Cholet BF s'engage à protéger l'ensemble de ces données et à ne les traiter que dans le cadre exclusif de la présente autorisation. Sous réserve de toute obligation légale de conservation, les données seront supprimées à l'issue de la durée d'autorisation consentie.

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du document y compris le règlement intérieur et je m'engage à suivre les règles qu'il impose.

Date et signature de l'adhérent.